



COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490

13 rue Henri Falaise

Canton de Notre Dame de Gravenchon

Arrondissement de Rouen

☎ 02.35.56.80.82 & 02.35.56.75.57

Télécopie : 02.35.56.07.03

Arrêté n° 2026 /022

ARRETE DU MAIRE DE CIRCULATION
Annule et remplace arrêté n°2026/17

Nous, Maire de la Commune de Saint-Arnoult,

Vu, le Code de la Route

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R.610-5 du Code pénal

Vu, les travaux de remplacement de plaques télécom allée des Aubépines.

Considérant la demande en date du 02 mars 2026 de la société TELECOM SERVICE SARL de Mélamare concernant la réalisation des travaux de remplacement de plaques télécom sur l'allée des Aubépines, pour la sécurité des usagers à compter du 02 mars 2026 jusqu'au 02 avril 2026, qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement durant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les travaux débuteront le lundi 02 mars 2026 pour une durée de 2 jours, Allée des Aubépines.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation pendant la durée des travaux allée des Aubépines.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3. Les infractions seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

⇒ Monsieur le Maire

⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Caudebec-en-Caux.

⇒ Les services de police municipale intercommunale

Article 6 : Ampliation de cet arrêté transmise, pour information, à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rives en Seine
- Caux seine agglo service (arrêté de voirie)
- Entreprise TELECOM SERVICE SARL

Fait à Saint-Arnoult, le 02 mars 2026

Publié sur le site internet
De la ville le

Le Maire,
Boris DUBUC

